Envoyé en préfecture le 09/12/2021 Reçu en préfecture le 09/12/2021 Affiché le KEGION DE G

ID: 038-253804314-20211208-DEL_21_XII_I-DE

COMITE SYNDICAL

8 DECEMBRE 2021

Le 8 décembre 2021 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 2 décembre 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance : 30 25 Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés : 7 Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées : 8 062.54 6 666 voix présents ou représentés :

Titulaires présents :

Mmes et MM. Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Laurence THERY, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Jean-Claude DARLET, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

Personnes présentes en distanciel :

Mmes et M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, (n'a pas participé au vote), Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves), Roger VALTAT, Dominique PALLIER (Communauté de Communes de Bièvre Est),

Personnes ayant donné pouvoir :

- Pierre BEJJAJI, (Grenoble-Alpes Métropole), donne pouvoir à Mr Florent CHOLAS, M.
- Philippe CARDIN, (Grenoble-Alpes Métropole), donne pouvoir à M. Laurence THERY, M.

Mme Anne GERIN, (CAPV), donne pouvoir à Mme Nadine REUX,

- Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), donne pouvoir à Mr Jean-Pierre PERROUD, M.
- Jean-François CLAPPAZ, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), donne pouvoir à M. Mme Coralie BOURDELAIN,
- Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), donne pouvoir à Mme Laurence THERY M.
- Gilbert CHAMPON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté) donne pouvoir à M. M. Albert BUISSON

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Benoît PARENT (AURG), Marie ARDIET, Cécile BENECH, Mara CALABRO, Olivier ALEXANDRE, Pablo COULANGE (Etablissement Public du SCoT).

Absents excusés:

MM. Pierre LABRIET, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, (CAPV), Marital SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté).

Objet: Finances - Décision modificative n°2 - exercice 2021

Envoyé en préfecture le 09/12/2021 Reçu en préfecture le 09/12/2021 ID: 038-253804314-20211208-DEL_21_XII_I-DE

COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 21-XII-I

Objet: Finances - Décision modificative n°2 - exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération est destinée à ajuster les crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2021.

Elle porte essentiellement sur l'ajout de crédits sur le chapitre 012 (charges de personnel) et également sur le chapitre 011 (charges à caractère général) pour le règlement d'une partie de la mission ADEME portant sur l'adaptation du territoire au changement climatique.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes sans recours à un financement complémentaire des membres statutaires.

Les principales évolutions budgétaires sont présentées ci-dessous :

Section de Fonctionnement:

Recettes de Fonctionnement :

Chap	Recettes de fonctionnement	BP 2021	DM 1	DM 2	BP + DM 2021
74	Dotations et participations	824 952	-57 851	22 000	789 101
77	Produits exceptionnels	1 000			1 000
75	Autres produits de gestion courante	6 000			6 000
013	Atténuation de charges			10 000	10 000
002	Résultat antérieur	189 102			189 102
	TOTAL RECETTES REELLES	1 021 054	-57 851	32 000	995 203
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000		30 000
	TOTAL RECETTES	1 046 054	-52 851	32 000	1 025 203

Pour rappel le total des recettes inscrites au budget primitif 2021 est de 1 046 054 €.

Il est proposé aux délégués syndicaux les ajustements suivants :

Chapitre 74: Dotations et participations: + 22 000 €

La mission « Accompagnement de projet » a été décalée en partie en 2022, néanmoins il s'avère que des dépenses non prévues dans le contrat initial doivent être ajoutées sur l'exercice 2021, à savoir la rédaction d'un rapport intermédiaire. En conséquence, il convient de prévoir un montant supérieur de recettes perçues par l'ADEME sur l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID: 038-253804314-20211208-DEL_21_XII_I-DE

- Chapitre 013 : Remboursements sur rémunérations et charges + 10 000 € À la suite de remboursements de salaire et de charges en raison d'arrêts maladie, il convient d'ajouter une recette de 10 000 €.

Dépenses de Fonctionnement

Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2021	DM 1	DM 2	BP + DM 2021
011	Charges à caractère général	464 101	-20 000	5 000	449 101
011	dont résultat antérieur	174 101			174 101
012	Charges de personnel	428 097	-25 000	27 000	430 097
65	Autres charges de gestion courante	116 005			116 005
05	TOTAL DEPENSES REELLES	1 008 203	-45 000	32 000	995 203
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000		30 000
023	Virement de section	12 851	-12 851		0
025	TOTAL DEPENSES	1 046 054	-52 851	32 000	1 025 203

Il est proposé aux délégués syndicaux les ajustements suivants :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : + 5 000 €

Les crédits pour le marché « accompagnement de projet » ont été diminués sur la première décision modificative de l'exercice par suite d'un décalage d'une partie de la mission sur l'exercice 2022. Au regard de l'avancement de la mission, il convient de rajouter 5 000 €.

- Chapitre 012 : Charges de personnel : + 27 000 €

Ce chapitre a été ajusté à la baisse lors de la précédente décision modificative en raison de fins de contrat. Néanmoins une fin de contrat a été décalée d'un mois et la prévision du BP 2021 ne prévoyait pas le versement du CIA aux agents en fin d'année.

Également, un agent en arrêt maladie a continué de percevoir sa rémunération alors qu'il devait passer en sans traitement, ce qui incombent des dépenses sur ce chapitre 012 avec un remboursent en recette sur le chapitre 013.

Il convient donc d'ajouter 27k€ sur le chapitre 012.

Section d'Investissement

La section d'investissement ne fait pas apparaître de modifications sur la DM n°2 de l'exercice 2021.

Balance générale de la décision modificative n°2 su Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID: 038-253804314-20211208-DEL_21_XII_I-DE

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2021	DM I	DM2	BP + DM 2021
011	Charges à caractère général	464 101	-20 000	5 000	449 101
	dont résultat antérieur	174 101			174 101
012	Charges de personnel	428 097	-25 000	27 000	430 097
012	Autres charges de personnel (chèques déjeuner)				0
	Autres charges de gestion courante	116 005			116 005
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 008 203	-45 000	32 000	995 203
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000		30 000
023	Virement de section	12 851	-12 851		C
	TOTAL DEPENSES	1 046 054	-52 851	32 000	1 025 203

Chap	Recettes de fonctionnement	BP 2021	DM I	DM2	BP + DM 2021
74	Dotations et participations	824 952	-57 851	22 000	789 101
	Produits exceptionnels	1 000			1 000
	Autres produits de gestion courante	6 000			6 000
	Attérnation de charges			10 000	10 000
	Résultat antérieur	189 102			189 102
OUL	TOTAL RECETTES REELLES	1 021 054	-57 851	32 000	995 203
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000		30 000
	TOTAL RECETTES	1 046 054	-52 851	32 000	1 025 203

INVESTISSEMENT

Char	Dépenses d'investissement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 000	-1 000	2 000
21	Immobilisations corporelles	10 301	-8 851	1 450
204	Subventions d'équipement versées	3 000	-3 000	0
	TOTAL DEPENSES REELLES	16 301	-12 851	3 450
040	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
	TOTAL DEPENSES	41 301	-7 851	33 450

Chap	Recettes d'investissement	BP 2021	DM 1	BP + DM
10	Dotations, fonds divers et reserves	1 300		1 300
024	Cessions	500		500
27	Dépots et cautionnements reçus			0
	Résultat année 2020	1 650		1 650
	TOTAL RECETTES REELLES	16 301	0	16 301
021	Virement de section de fonctionnement	12 851	-12 851	0
	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
J.0	TOTAL RECETTES	41 301	-7 851	33 460

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

Approuve la décision modificative n°2 de l'EP-SCoT de l'exercice 2021.

Vote: a l'unaminité

8062,54 Voix pour :

Voix contre: Abstention:

Fait à Grenoble, le 8 décembre 2021

